

Les avatars des deux hommes « desbois »

L'histoire des deux faux électeurs DESBOIS n'est pas moins savoureuse.

Un sieur DESBOIS, né en 1876, sans profession, sur la liste électorale était « desbois » en 1912, par Billaert rue Léonard Danel, 54.

En 1913 Billaert envoie son Étienne Desbois rejoindre son homonyme 54, rue Léonard Danel, pour faire élire pour Scabbert.

En 1914, comme le Nouveau-Lille voulait donner un coup de main à Vandame, Billaert domicilia ses deux hommes Desbois rue de la Baizerie, 28.

Les « jardiniers du Jardin du Prévoist

Puisque nous en sommes avec les Desbois à la lettre D des fiches du Nouveau-Lille, arrêtons-nous au cas de faux électeurs fictifs domiciliés dans le paisible et vicieux cabinet hillois, fréquenté par des générations et des générations d'honnêtes gens, le « Jardin du Prévoist ».

En 1912 il était domicilié avenue Dumaz, mais en 1913 Billaert l'envoya rue de la Digue, Jardin du Prévoist, où il est fictivement domicilié encore en 1914, afin de voter pour Vandame.

Pourquoi ce jardinier pais-t-il dans ce jardin où il y a longtemps qu'on ne jardine plus ? C'est qu'en 1912 un autre faux électeur Dupret Aristide, né en 1871, « employé », était domicilié rue de la Digue, Jardin du Prévoist par Billaert qui laissa la place vacante pour DUPONT en 1913, en envoyant Dupret rue d'Eylau, 25.

Rue d'Eylau, c'est le canton Sud-Ouest, et Billaert faisait ainsi l'affaire de Binod, tout en envoyant du monde (du faux-monde) à Vandame.

En 1914 DUPRET, électeur de Dambrine lui apportait ses faux suffrages comme à Binod.

Et tout était ainsi pour le mieux des desirs du Nouveau-Lille !

Le Tango des électeurs du Turco

Passons à la lettre F des fiches du Nouveau-Lille. Nous trouvons là le tango électeur et FATIEN, deux faux électeurs.

FASSEU Eugène, né en 1852, instituteur libre ou rationnel, était domicilié en 1912, rue Bourignon, 50, par Billaert.

Le comble, c'est que vérité Fouchan est en Palestine ! Voilà un vrai « voyageur », mais le jeu de Billaert est un jeu de marionnettes « qui font des petits tours », de scrupule, et puis s'en vont ».

Le travail du juge

M. GOBERT COMPTE RENVOYER PROCHAINEMENT DEVANT LE GONFRETIONNELLE LES QUATRE FRAUDEURS ARRETES LE 10 MAI.

Nous avons pu avoir une assez longue conversation dans l'après-midi d'hier, avec M. le juge d'instruction Gobert.

Le magistrat a reçu un nombre assez considérable de procès-verbaux émanant de la police et relatant les investigations menées à propos des domiciles des faux électeurs.

Blaise que M. Gobert se soit montré, comme de coutume, extrêmement discret, nous sommes cependant en mesure d'affirmer que les dites investigations ont établi d'une façon péremptoire les faits délictueux, sur lesquels nous avons abondamment renseigné nos lecteurs.

Il est donc plus que jamais hors de doute que des tripoteurs électorales ont été pépérées à la Mairie de Lille.

En ce qui concerne l'instruction menée sur la plainte de M. Delepoille, maire de Cysing, et les poursuites intentées contre les frères De Cloedt, Gallet, ainsi que les deux typographes journaliers Kain et Villain, il sera pris une décision d'ici deux ou trois jours.

Disons pour terminer, que M. Gobert paraît de plus en plus satisfait de la marche de son enquête qu'il a tenu dans la plus grande mesure possible, à mener personnellement, assumant ainsi un travail considérable et très ardu.

Le duel Ponsot-Bérenger

Paris, 9 juin. — Une polémique à propos de la crise ministérielle a amené un duel à l'épée entre M. Henry Bérenger, sénateur de la Gascogne, directeur de « l'Action », et M. Georges Ponsot, député du Jura.

M. Henry Bérenger souple et mince, fait de « doublé » dedans. Par trois fois, il semble que M. Ponsot ait atteint à l'avant-bras, il n'en est rien et seule l'épée de la chemise est traversée.

M. Ponsot, corpulent, très dans la ligne basse et par trois fois également chercha à atteindre M. Henry Bérenger au ventre et à la cuisse droite.

Mais M. Henry Bérenger pare et riposte. A ce moment M. Henry Bérenger fait deux ou trois enveloppements très serrés ; M. Ponsot pare d'un bras vigoureux, puis lance sa pointe ; M. Bérenger dégage dessus et blesse profondément M. Ponsot à la main, et paralyse immédiatement le membre et arrête du combat.

Contolement, les combattants se réconcilient. Les témoins étaient : pour M. Bérenger, MM. J. Joseph-Renaud et le commandant d'achats ; ceux de M. Georges Ponsot, le capitaine Latorix et M. Daniel Vincent, député du Nord.

M. Ribot est constitué

Mais aucun membre du Parti Radical-Unité n'a accepté d'en faire partie

Comme on le verra, par les dépêches qui vont suivre, M. Ribot a fini par constituer, tant bien que mal son Cabinet, vers la fin de l'après-midi d'hier. Il en a informé officiellement le Président de la République et les députés paraitront ce matin à l'Officiel.

« Au reste, on a vu en lire page, notre « Editorial » à ce sujet, ainsi que la composition à peu près définitive du nouveau ministère. Voici donc, dans leur ordre chronologique, les dépêches que nous avons reçues de nos agences :

Derniers pourparlers. — Le refus de M. Noulens

De l'Agence l'Information : Paris, 9 juin. — Ce matin à 8 h. 40, MM. Clémentel et Noulens arrivent chez M. Ribot.

Quelques minutes plus tard, M. Dessoye, puis M. Peytral, pénètrent chez le sénateur du Pas-de-Calais.

M. Noulens quitte la rue de Tournon à 8 h. 50. Il nous déclare : « Je suis venu rendre M. Ribot de l'offre qu'il m'avait faite et que j'ai déclinée, mon acceptation étant subordonnée à certains concours qui ne se sont pas manifestés. »

M. Ribot a reçu à son domicile les journalistes et ce matin, vers 11 heures, il a déclaré : « Le Cabinet est constitué, mais la répartition des portefeuilles est dès à présent faite et qu'il allait en aviser le Chef de l'Etat. »

M. Ribot a déclaré que le Cabinet serait constitué à 11 heures, mais il a expliqué que cela ne se fera que si M. Noulens accepte de lui donner son portefeuille de ministre de la Marine.

M. Strauss n'accepte pas. Paris, 9 juin. — M. Ribot quitte l'Élysée à midi 15. Il confirme que sa combinaison est faite mais il ne peut encore, ajoute-t-il, faire connaître l'attribution définitive des portefeuilles.

Un « revenez-y » de M. Noulens. De l'Agence l'Information : Paris, 9 juin. — M. Noulens quitte, à 10 h. 30, la rue de Tournon.

« En sortant ce matin du domicile de M. Ribot, nous dit-il, je me suis rendu à l'Élysée, puis au ministère de l'Instruction publique et enfin chez M. Jean Dupuy. Après ces entrevues, je suis revenu sur ma décision. On m'a, en effet, fait remarquer que je détenais un ministère technique qui ne devait pas changer fréquemment de titulaire. C'est à la suite de cette observation que je me suis décidé à prêter mon concours à M. Ribot et que j'ai donné alors mon adhésion pour le ministère de la guerre. »

« A 10 h. 35, arrive M. Jacquier. De l'Agence l'Information : Paris, 9 juin. — M. Manoury a accepté de faire partie du Cabinet ; le sous-secrétaire d'Etat aux finances lui serait confié. MM. Jacquier et Nail, appelés, ont réservé leur réponse. A 10 h. 40, M. Jean Dupuy arrive.

Guerre. Arrivés successivement chez M. Ribot, à partir de 4 h. 45, MM. Dariau, Charrier, Marc Réville, Dessoye, Clémentel, Noulens, Peytral, Manoury, Le Cherpy, Léon Bourgeois, Jean Dupuy.

M. Noulens, avant de monter chez M. Ribot, a déclaré qu'il n'avait à aucun moment fait de démarches auprès de lui pour qu'il n'entrât pas dans le ministère.

« Je viens, a ajouté M. Noulens, répéter ce que j'ai dit à deux reprises ce matin, que je ne pouvais entrer dans une combinaison où je serais le seul radical unité ; j'y serais un poids mort. » (L'Information).

M. Noulens explique son refus. De l'Agence l'Information : Paris, 9 juin. — M. Noulens n'a fait qu'une courte apparition rue de Tournon. Il nous a déclaré qu'il n'acceptait pas de faire partie de la combinaison, en répétant que sa détermination n'avait été commandée par aucune démarche de ses amis. Il a ajouté que, s'il avait donné primitivement son acceptation, c'est parce que plusieurs membres du groupe radical unité figuraient sur la liste qui lui avait été communiquée, avec l'assurance qu'ils avaient donné leur concours.

Cette liste comprenait notamment les noms de MM. René Bernard, Nail, Métin et Jacquier. Or, elle a été modifiée dans la suite de telle façon que M. Noulens se trouvait être le seul représentant de son groupe, qui est cependant un des plus importants de la Chambre.

« Je ne pouvais vraiment pas, nous dit-il, faire cavalier seul. » (L'Information).

Le Ministère est constitué. M. Ribot l'annonce officiellement à l'Élysée. De l'Agence l'Information : Paris, 9 juin. — M. Ribot part à 6 h. 50 pour l'Élysée, afin d'annoncer au Président de la République que le Ministère est constitué.

Par suite du refus de M. NOULENS, M. DELCASSÉ passe au Ministère de la Guerre et M. CHAUMONT passe des Colonies à la Marine.

M. MANOURY quitte le Travail aux Colonies, mais cette désignation n'est pas définitive. Il restera alors à pourvoir le portefeuille du Travail. Le titulaire sera désigné dans la soirée.

Un échange de vue a eu lieu pour le programme du Cabinet. Les Ministres se réuniront demain matin au Conseil de Cabinet, au Ministère de la Justice, pour désigner les sous-secrétaires d'Etat.

Des décrets de nomination des Ministres paraîtront demain matin à l'Officiel.

N. D. L. R. — Le Cabinet serait constitué de la façon que nous avons indiquée en tête de ce journal.

Les radicaux-unifiés relèvent le « défi ». Paris, 9 juin. — Le groupe radical et radical-socialiste unité s'est réuni ce matin au Palais-Bourbon sous la présidence de M. Trepoigny.

Objet de la réunion était de s'occuper de la nomination des grandes commissions parlementaires.

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

A LA CHAMBRE

Paris, 9 juin. — La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Daubigny. Le procès-verbal est adopté.

La Chambre valide les opérations électorales de la 3e circonscription de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. En conséquence, M. BOULANGER est élu.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu, de M. Barthe, avec demande d'urgence, une proposition de résolution ainsi conçue : « Il sera nommé dans les Bureaux une Commission de 22 membres chargée d'étudier tous les projets ayant trait aux lois sur les boissons... »

La proposition de résolution est adoptée. La prochaine séance est fixée à jeudi, à 2 heures. La séance est levée à 3 heures 13.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Déclaration du Groupe de la Représentation Proportionnelle. Paris, 9 juin. — Le groupe parlementaire de la R. P. communique la déclaration suivante : « Chambre élue en 1906 avait une première fois, en novembre 1905, affirmé le principe de la représentation proportionnelle... »

Par quatre millions et demi de voix, le suffrage universel, consulté expressément aux élections de 1910, avait prononcé le vœu de voir réaliser la réforme électorale, et il avait envoyé à la Chambre trois cent trente députés proportionnalistes... »

« Mais quand la Chambre aura, par la cinquième fois à travers trois législatures, adopté la représentation proportionnelle elle aura accompli son devoir... »

Le bureau du groupe de la R. P. (Sulvent les signatures).

Le VIIe Congrès International des Chambres de Commerce

Paris, 9 juin. — La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi et l'on reprend le suite de la discussion sur l'unification des législations relatives à la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

FEUILLETON DU 10 JUIN. — N. 44

QUELLELON

par Maxime AUDOUIN

Médecine Brunet la pris de l'exposer à sa grossesse, ainsi que celle de Jean, étant née, aussitôt après de méridien pour l'aider à s'élever.

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

de la façon que nous savons, il s'était élané hors de chez lui, en proie à une colère folle, et se jetant, dans le premier fiacre qui passait, avait donné l'ordre au cocher de le mener rue Notre-Dame-des-Champs à fond de train.

« Ah ! ah ! ricana-t-il insolemment, je suis fâché de troubler cette édifiante réunion de famille. Elle était au comble, il n'y manquait que moi !... On avait oublié de m'inviter, je répare tout. Voici la vénérable matrone qui jette le filet aux filles bien dotées pour le compte de monsieur son fils... Voici l'aimable séducteur et l'intéressante jeune première fidèle au rendez-vous ! »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »

« Vous êtes là, j'ai tenu religieusement ma promesse, et la pauvre femme est morte sans que... »